

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BELLEY
MAIRIE DE BEON

☎ : 04 79 87 04 33
Fax 04 79 87 27 22
beon.mairie@wanadoo.fr

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE,

VU le Code de la Route,
VU le Code général des Collectivités territoriales,
VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974.
VU la demande en date du **11 mars 2022** de l'Association TOUR DU VALROMEY ORGANISATION (01510 ARTEMARE).

Considérant les passages de la course cycliste « AIN BUGEY VALROMEY TOUR » Chemin des Rousses à BEON le 13 juillet 2022,

A R R E T E

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits Chemin des Rousses, le 13 juillet 2022 de 13 h 30 à 16 heures.

Article 2 : Cette réglementation se fera par une signalisation appropriée, à la charge du pétitionnaire.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CULOZ.
- Centre des pompiers de Culoz.
- L'Association TOUR DU VALROMEY ORGANISATION (01510 ARTEMARE).

Fait à Béon, le 5 juillet 2022

Le Maire

Jean-Marc DUPONT

